

APPEL A PROJETS 2023

Le Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté et Société Générale, représenté par SG GRAND EST s'associent pour accompagner les clubs, sections, centres et comités départementaux Handisport, dans une de leurs actions.

Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de soutenir des initiatives d'animation territoriale en récompensant des projets à différents niveaux de la Fédération Française Handisport.

POUR QUOI ?

Une enveloppe de **2000 euros** est allouée pour des projets portés par les Comités Départementaux et clubs, sections, centres handisport affiliés (à jour de leurs cotisations) répartie en 3 catégories de projets :

Type 1 : Une enveloppe de **1000 euros** pour **2** projets sur le thème du « développement d'activités sportives, d'événements en réel ou digital »

Type 2 : Une enveloppe de **500 euros** pour **1** projet « d'achat de matériels et d'équipements mutualisables pour la pratique Handisport, notamment dans le cadre d'un projet de développement »

Type 3 : Une enveloppe de **500 euros** pour **1** projet lié à des « formations spécifiques handisport ou d'ordre général (administratif, gestion, par exemple...) au bénéfice des cadres, techniciens, agents et bénévoles pour répondre à des besoins de développement ou d'encadrement »

N.B. : les projets de soutien individuel d'athlètes handisport ne seront pas étudiés.

Les projets pouvant être présentés doivent être réalisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 octobre 2023.

AVANTAGES

Un soutien financier de la part de SG GRAND EST à hauteur de 500 euros maximum pour un projet de type 1 ou 2 ou 3 (4 récompenses au total) sera versé au Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté afin de récompenser les projets retenus. Le versement définitif aux bénéficiaires est donc à la charge du Comité Régional.

Les enveloppes sont réparties sur les autres récompenses si le nombre de projet présenté est inférieur au nombre de récompenses.

Calendrier 2023



1. Phase de recueil des dossiers jusqu'au 30 septembre 2023

Chaque projet devra être envoyé par mail à l'aide du formulaire joint :

- SG GRAND EST : manon.a.moine@socgen.com
- Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté : bfc@handisport.org

Un seul projet est autorisé par structure dans la limite des délais et éléments indiqués ci-dessus.

2. Phase de sélection et jury : du 30 septembre au 16 octobre 2023

Les projets seront étudiés :

- Par un jury mixte composé de membres SG GRAND EST et Comité Régional Handisport Bourgogne-Franche-Comté.
- Sur les critères suivants : pertinence et originalité du projet, force de déploiement

Le jury prendra soin d'étudier les projets en tenant compte de la taille de la structure porteuse du projet : club, section, centre ou Comité Départemental.

3. Phase de récompense

L'annonce des résultats aura lieu entre le 16 octobre et le 30 octobre 2023.

4. Versement de la subvention

Le versement sera ensuite conditionné à :

- La réalisation effective du projet
- L'envoi d'un bilan qualitatif et financier

Si le porteur du projet récompensé ne fait pas parvenir ses justificatifs avant le 17 novembre et/ou si la réalisation du projet est reportée après le 30 octobre 2023, celui-ci ne pourra plus prétendre à la subvention remportée.

Pour toute question concernant cet appel à projets 2022, vous pouvez écrire, selon la nature de votre interrogation, à SG GRAND EST : manon.a.moine@socgen.com ou au Comité Handisport Bourgogne-Franche-Comté : bfc@handisport.org